

CHAMBRE DES DÉPUTÉS
Entrée le:

1 MARS 2018

Question élargie N°23

Monsieur Mars Di Bartolomeo Président de la Chambre des Députés Luxembourg, 21 mars 2018

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 82 de notre Règlement interne, je souhaite poser une question élargie à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

La violence est un phénomène de société qui touche de nombreux domaines de notre vie quotidienne.

Au Luxembourg, des problèmes de discipline et de violence existent, entre autres, en milieu scolaire, comme en attestent les résultats de plusieurs études comparatives internationales, que ce soit l'étude Health Behaviour in School-aged Children(HBSC), réalisée par l'Organisation mondiale de la Santé et publiée en 2016, ou encore l'étude PISA de l'OCDE, réalisée en 2015. Non seulement les enseignants, mais également le personnel encadrant des structures d'accueil, sont confrontés à des phénomènes de violence verbale, de violence physique ou de cyber-harcèlement de la part des enfants et des jeunes, qui n'hésitent pas non plus de se retourner contre leurs pairs. Par ailleurs, ce mal-être peut s'exprimer aussi sous la forme moins remarquée d'un repli sur soi, d'un état dépressif et anxieux ou d'une diminution de l'estime de soi qui risquent d'entraîner un désintérêt général pouvant aller jusqu'à l'abandon scolaire.

Cette problématique doit nous interpeller tous et nécessite une approche globale impliquant tant les parents que les acteurs de la communauté scolaire et éducative.

Dans la mesure où la violence chez les enfants et les jeunes est au point de mire de l'actualité, il est primordial de s'interroger sur les causes de cette violence, sur les moyens d'action à mettre en œuvre et sur l'efficacité des initiatives déjà lancées en la matière, et je vous prie, Monsieur le Président, de bien vouloir mettre ladite question élargie à l'ordre du jour de la prochaine séance plénière de la Chambre des députés.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de ma parfaite considération.

Andries

Sylvie Andrich-Duval Députée



CHAMBRE DES DÉPUTÉS GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Dossier suivi par Christian Alff Service des séances plénières et secrétariat général

Tél: 466.966.223 Fax: 466.966.210 e-mail: calff@chd.lu Monsieur Fernand Etgen Ministre aux Relations avec le Parlement Luxembourg

Luxembourg, le 21 mars 2018

Objet : Question élargie n° 29 du 21.03.2018 de Madame la Députée Sylvie Andrich-Duval - Violence à l'école

Monsieur le Ministre,

Conformément à l'article 82 du Règlement de la Chambre, j'ai l'honneur de vous communiquer ci-joint une question élargie adressée à Monsieur le Ministre de l'Education nationale, de l'Enfance et de la Jeunesse.

Veuillez agréer, Monsieur le Ministre, l'expression de mes sentiments les plus distingués.

Mars Di Bartolomeo Président de la Chambre des Députés